



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, tenue le 21 novembre 2022 à 18h00, à l'Hôtel de ville, sise au 47, rue de l'Église à Lac-des-Seize-Îles.

Sont présents, madame la conseillère Elise Latour et messieurs les conseillers, Michel Roch, Philippe Deschamps, Olivier Hamel, Russ St-Germain et Edward Claxton, formant quorum sous la présidence de la mairesse, Corina Lupu.

Madame Louise Trottier, Directrice générale et secrétaire-trésorière, également présente, agit comme greffière.

Madame la mairesse, Corina Lupu, souhaite la bienvenue et ouvre la séance constatant le quorum à 18h03.

1.ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire trésorière ;

2022-11-161 **IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Elise Latour et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté et tel que reproduit ci-dessous :

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 novembre 2022
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2022
3. Rapport de la mairesse : Sujets divers et période de questions
4. **ADMINISTRATION ET FINANCES**
 - 4.1. Présentation des comptes du mois pour approbation
 - 4.2. Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2022
 - 4.3. Désaffectation du surplus affecté
 - 4.4. Imputation dépenses - Plateau sportif
 - 4.5. Imputation dépenses - Projet modules de jeux – FRR-VOLET 4
 - 4.6. Imputation dépenses – Ajout de quais
 - 4.7. Offre de service - Laurentides Experts Conseils Inc.
 - 4.8. Autorisation de paiement Association des Amis du Lac 2021
 - 4.9. Approbation et autorisation de paiement Association des Amis du Lac 2022
5. **LÉGISLATION**
 - 5.1. Fermeture des bureaux municipaux – Période des fêtes
 - 5.2. Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal – 2023
6. **URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
7. **COMMUNICATIONS, LOISIRS ET CULTURE**
8. **SÉCURITÉ CIVILE, INCENDIE ET PUBLIQUE**
9. **TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES**
10. **AUTRES SUJETS**
11. **CORRESPONDANCES**
12. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2022 et en ont pris connaissance;

2022-11-162 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Olivier Hamel et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 octobre 2022 soit approuvé tel que rédigé.

3. RAPPORT DE LA MAIRESSE

3.1 Sujets divers

3.2 Période de questions

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 Approbation des paiements des comptes du mois d'octobre 2022.

CONSIDÉRANT QUE le dépôt de la liste des comptes déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière au montant total de 232 124.02\$

2022-11-163 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Roch et résolu à l’unanimité des membres présents;

QUE le conseil approuve et entérine le paiement des comptes suivants :

Type	Période	Total
Païement par chèques ¹	jusqu'au 31 octobre2022	194 176.78 \$
Païement par internet et dépôt direct	jusqu'au 31 octobre2022	19 034.65 \$
Païement des salaires	pour le mois d'octobre 2022	18 912.59 \$
TOTAL DÉPENSES		232 124.02 \$
Type	Période	Total
Taxes ²	Jusqu'au 31 octobre 2022	32 531.96 \$
Droits de mutation		834.00 \$
Location de quais		- \$
Accès au Lac		- \$
Licences et permis		250.00 \$
Autres revenus ³		12 867.21 \$
TOTAL REVENUS		46 483.17 \$
¹ 2 ^e versement SQ + Modules jeux d'enfants + achat de quais		
² 5 ^e versement de taxes + passés dus		
³ Subvention Tourisme Laurentides		

4.2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2022

Dépôt La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil, qui en accuse réception, l'état des revenus et dépenses au 31 octobre 2022.

4.3 Désaffectation du surplus affecté

CONSIDÉRANT QUE certains montants actuellement affectés au poste « Excédent affecté projets » (numéro de GL 59 13104) (Résolutions 2021-04-81 et 2021-01-20) à l'exercice financier 2021 de la municipalité de Lac-des-Seize-Îles n'ont plus lieu de l'être;

2022-11-164 IL EST PROPOSÉ par le conseiller Philippe Deschamps et résolu à l’unanimité des membres présents;

QUE le conseil approuve la décision de désaffecter un montant de 40 000\$ du surplus affecté au poste « Excédent affecté projets » de la municipalité afin de le réassigner au surplus libre du poste « Excédent/Déficit du fonctionnement non-affecté » (numéro de GL 59 110).

4.4 Imputation dépenses - Plateau sportif

CONSIDÉRANT QUE la résolution (2022-05-90) approuvait et autorisait l'achat d'un tapis synthétique afin d'aménager le plateau sportif;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-06-106 portait sur l'imputation de la dépense pour l'achat d'un tapis synthétique;

CONSIDÉRANT QUE la réalisation de ce projet a engendré des frais supplémentaires;

Plateau sportif		Résolution passée pour Zone Synthétique (2022-05-90)
Fournisseur	Montants NETS	
Salaire	450.82	
BMR Mat. McLaughlin	40.49	
Soudure Luc Provost	57.74	
Location Daniel Boivin	581.81	
Main d'œuvre (contractuel)	48.00	
Achat d'équipement sportif	184.17	
Installation grillage	3 729.57	
Pompe & Plomberie du Nord	609.98	
	5 702.58	

2022-11-165

IL EST PROPOSÉ par Olivier Hamel et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil approuve et autorise la direction générale à procéder aux paiements des différentes dépenses inhérentes la réalisation du projet
ET
QUE les dépenses connexes reliées à ce projet soient imputées au Fonds de roulement (numéro GL- 03 61000) et que le remboursement soit échelonné sur une période de huit ans.

4.5 Imputation dépenses - Projet modules de jeux – FRR-VOLET 4

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2022-09-144 approuvait et autorisait l'achat de modules de jeux d'un montant maximal de 48 400\$ (taxes incluses);
CONSIDÉRANT que la réalisation de ce projet a engendré des frais supplémentaires;

Aire de jeux Enfants		Résolution pour Jambette (2022-09-144)
Fournisseur	Montant NETS	
Location Daniel Boivin	46.33	
Excavation	4 590.00	
Rona H Dagenais	286.92	
Gilbert P. Miller	1 478.80	
	6 402.05	

2022-11-166

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Elise Latour et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil approuve et autorise la direction générale à procéder aux paiements des différentes dépenses inhérentes à la réalisation du projet;
ET
QUE la dépense reliée à l'achat des modules de jeux (48 400\$), ainsi que les dépenses connexes reliées à ce projet soient imputées au Fonds de roulement (numéro GL- 03 61000) et que le remboursement soit échelonné sur une période d'un an.

4.6 Imputation dépenses – Ajout de quais

CONSIDÉRANT que la résolution 2022-05-89 approuvait et autorisait l'achat de quais d'un montant maximal de 65 860,89\$ (plus taxes);
CONSIDÉRANT que la résolution 2022-06-105 portait sur l'imputation de la dépense pour l'achat de quais;
CONSIDÉRANT que la réalisation de ce projet a engendré des frais supplémentaires;

Quais		Résolution passée pour Poralu Marine (2022-05-89)
Fournisseur	Montants NETS	
Excavation	3 234.68	

2022-11-167 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Edward Claxton et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil approuve et autorise la direction générale à procéder aux paiements des différentes dépenses inhérentes à la réalisation de ce projet;

ET

QUE la dépense soit imputée au Fonds de roulement (numéro GL- 03 61000) et que le remboursement soit échelonné sur une période de trois ans.

4.7 Offre de service - Laurentides Experts Conseils Inc.

CONSIDÉRANT la nécessité de mise à jour des installations septiques desservant l'immeuble au 47 rue de l'église;

CONSIDÉRANT l'offre de service professionnel portant sur une étude de sol et caractérisation du site de la firme Laurentides Experts Conseils Inc. afin de se conformer au règlement Q-2.R.22 , pour un montant forfaitaire de 2 600 \$ + taxes;

2022-11-168 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Michel Roch et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil autorise la dépense inhérente à l'étude de sol et caractérisation du site, ainsi que les frais d'excavation et que le total de ces dépenses soit inclus lors de la reddition de compte de l'aide financière des programmes pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

4.8 Autorisation de paiements - Association des Amis du Lac 2021

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a confirmé en 2022, résolution 2022-03-43, à l'Association des Amis du Lac sa participation à une étude pour obtenir un rapport écologique pour le lac, soit un « Mini Biofilia » pour l'année 2021;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité devait contribuer pour la moitié des coûts de cette étude jusqu'à concurrence de 3 525,00\$;

CONSIDÉRANT la facture reçue par l'Association des Amis du Lac au montant de 5 323,83 \$ par Anne Létourneau et Sylvain Miller;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la facture de l'Association des Amis du Lac pour la partie qu'elle doit assumer au montant de 2 661,91 \$

2022-11-169 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Edward Claxton et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles effectue le paiement de la facture du montant de 2 661,91 \$ à l'Association des Amis du lac pour l'étude réalisée pendant l'année 2021;

ET

QUE le paiement du montant de 2 661,91\$ soit imputé à « Affectation du surplus affecté ».

4.9 Approbation et autorisation de paiement - Association des Amis du Lac 2022

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Amis du Lac a présenté un projet triennal intitulé Évaluation des tendances écologiques / biologiques pour le Lac-des-Seize-Îles;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste notamment à la réalisation de diverses analyses relativement à la santé du lac;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accepte de contribuer pour la dernière année de ce projet triennal à défrayer la moitié des coûts de cette étude jusqu'à concurrence de 4 273,20\$;

CONSIDÉRANT la facture reçue par l'Association des Amis du Lac au montant de 4 273,20\$ par Anne Létourneau et Sylvain Miller;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la facture de l'Association des Amis du Lac pour la partie qu'elle doit assumer au montant de 2 136,60 \$

2022-11-170 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Edward Claxton et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles effectue le paiement de la facture du montant de 2 136,60 \$ à l'Association des Amis du Lac pour l'étude réalisée pendant l'année 2022;
ET
QUE le paiement du montant de 2 136,60\$ soit imputé à « Excédent affecté Fond du Lac ».

5. LÉGISLATION

5.1 Fermeture des bureaux municipaux – Période des fêtes

CONSIDÉRANT QUE la convention collective de travail décrète que les jours fériés chômés et payés incluent la période du 24 décembre 2022 au 2 janvier 2023 inclusivement;

2022-11-171 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Philippe Deschamps, et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil autorise la fermeture du bureau administratif, selon la convention article 16.02, pour la période du 24 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023 inclusivement.

5.2 Calendrier des séances ordinaires du conseil municipal – 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit établir le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2023;

2022-11-172 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Russ St-Germain, et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil municipal de Lac-des-Seize-Îles adopte le calendrier des séances ordinaires du conseil ci-dessous proposé.

Calendrier 2023 des séances du Conseil municipal Municipalité de Lac-des-Seize-Iles			
DATE	SEMAINE	HEURE	ADRESSE
9 janvier	2 ^e	18:00	Hôtel de ville - 47 rue de l'Église
20 février	3 ^e	18:00	Hôtel de ville - 47 rue de l'Église
13 mars	2 ^e	18:00	Hôtel de ville - 47 rue de l'Église
17 avril	3 ^e	18:00	Hôtel de ville - 47 rue de l'Église
8 mai	2 ^e	18:00	Hôtel de ville - 47 rue de l'Église
10 juin	2 ^e samedi	10:00	Hôtel de ville - 47 rue de l'Église
8 juillet	2 ^e samedi	10:00	Hôtel de ville - 47 rue de l'Église
12 août	2 ^e samedi	10:00	3199 chemin Millette (secteur Sud)
9 septembre	2 ^e samedi	10:00	Hôtel de ville - 47 rue de l'Église
16 octobre	3 ^e	18:00	Hôtel de ville - 47 rue de l'Église
13 novembre	2 ^e	18:00	Hôtel de ville - 47 rue de l'Église
11 décembre	2 ^e	18:00	Hôtel de ville - 47 rue de l'Église
Note : au mois de juin, juillet, août et septembre les séances sont le samedi aux heures et adresses indiquées dans la section :			

6. URBANISME - ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

7. COMMUNICATIONS, LOISIRS ET CULTURE

8.SÉCURITÉ CIVILE, INCENDIE ET PUBLIQUE

9. TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

10. VARIA

11.CORRESPONDANCE

12. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé;

2022-11-173 **IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Edward Claxton et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la séance soit levée, il est 18h30.

Cinq personnes ont assisté à la séance.

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée, madame Louise Trottier, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Corina Lupu
Mairesse

Louise Trottier
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je soussigné, Corina Lupu, mairesse de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Corina Lupu
Mairesse